



Info Mairie

En raison des travaux de rénovation de la mairie, les horaires d'ouverture au public ont changé depuis le 26 avril 2011

Lundi	15H30 à 18H30
Mardi	FERME
Mercredi	9H00 à 12H00 et 14H00 À 18H00
Jeudi	FERME
Vendredi	9H00 à 12H00
Samedi	9H00 à 12H00

SMIRTOM

OBJET : Changement des jours de collecte

Suite au nouveau marché d'enlèvement des déchets ménagers et assimilés avec la Société SEPUR, ainsi qu'au changement de fréquence de la collecte sélective (ramassage tous les 15 jours pour les emballages, les journaux, magazines et le verre) nous vous informons que le planning a été modifié et qu'il entrera en vigueur :

à compter du 06 juin 2011 (semaine 23)

La collecte des **ordures ménagères** aura lieu toutes les semaines : **le mercredi**

La collecte des **emballages** et des **journaux- magazines** aura lieu **tous les 15 jours** :

Le jeudi en semaine paire

La collecte du **verre** aura lieu **tous les 15 jours**

Le jeudi en semaine impaire

Voir le site du SMIRTOM : www.smirtomduvexin.net et calendrier joint dans ce bulletin

FINANCES LOCALES

Le conseil municipal s'est réuni le 29 avril 2011 en vue de procéder au vote des budgets primitifs de la commune et de l'assainissement. Suite aux différentes réunions et débats sur les orientations budgétaires et compte tenu de la conjoncture actuelle, il a été décidé de ne pas appliquer d'augmentation aux taux d'imposition pour cette année. Seules les bases d'impositions ont changé.

	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	13,49 %	260 357 €
Taxe foncière (bâti)	9,30 %	124 155 €
Taxe foncière (non bâti)	32,53 %	15 484 €
Produit fiscal		399 996 €
CFE (cotisation foncière des entreprises)	15,46 %	48 483 €
Total		448 479 €

RAPPEL: la suppression de la **taxe professionnelle** a entraîné une nouvelle répartition des ressources fiscales des communes. Les collectivités bénéficient désormais de la part départementale de la **taxe d'habitation** et d'une partie des frais de gestion auparavant levés au profit de l'état, ainsi que les parts départementale et régionale de l'assiette foncière de l'ancienne taxe professionnelle. Cela est neutre en terme d'imposition pour les contribuables; le système a été conçu pour que le montant d'imposition demandé au contribuable soit inchangé.

BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA COMMUNE

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 415 740,45 €	1 415 740,45 €
avec un excédent de l'année 2010 reporté de : 551 057,45 €		
Investissement	1 110 547,00 €	1 110 547,00 €
avec un reste à réaliser 2010 de : 172 903,00 € et un solde d'exécution de la section investissement reporté de : 396 183,00 €		
Total du budget	2 526 287,45 €	2 526 287,45 €

Pour faire face aux dépenses de fonctionnement et de prestations de contrôles sur la station d'épuration et afin d'avoir un budget équilibré uniquement financé par les abonnés raccordés au réseau, il est indispensable de reconsidérer le coût de la redevance d'assainissement. A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de passer la redevance à **1,50 euros le m³**. Nous sommes conscients que cet ajustement n'est pas anodin, mais il s'avère nécessaire au bon équilibre de notre budget assainissement.

BUDGET PRIMITIF 2011 POUR L'ASSAINISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	129 087,72 €	129 087,72 €
(avec un excédent de 2010 reporté de 59 837,99 €)		
Investissement	67 083,95 €	67 083,95 €
avec un reste à réaliser 2010 de 13 990 € et un solde d'exécution de la section investissement reporté de : 11 199,22 €		
Total du budget	196 171,67 €	196 171,67 €

PREVISIONS D'INVESTISSEMENT POUR LA STATION

Modification des écoulements d'eaux pluviales au bas de la chaussée J.César	5990,00 € ht
Installation de contrôleurs de niveaux (station)	3858,00 € ht
Étanchéité du bassin aérateur	6180,00 € ht
Installation d'une pompe provisoire pour cette intervention	2850,00 € ht
Modification des vannes de recyclage	1244,90 € ht

TRAVAUX

Les travaux divers, qui ont perturbé la circulation dans notre village, touchent à leur fin. En effet le chemin de la Villeneuve St Martin a été remis en état.

En ce qui concerne le gaz, la réception des travaux a été effectuée.

Le SIEVA qui a travaillé dans le même temps a également terminé ses interventions. (Excepté quelques branchements qui restent à faire chez des particuliers.)

L'enfouissement des lignes aériennes de la rue Adrien Fétu et rue du Fort se termine.

VOIRIE

Nous pouvons maintenant le confirmer, le Conseil Général a prévu la réfection de la **RD169 (US -VIGNY)** les travaux débuteront avant les vacances d'été.

Encore des perturbations en perspective, mais là, nécessité oblige....avec un peu de patience, tout arrive, voyez vous... !



ATTENTION !!! DANGER !!!

Il nous a été signalé, la présence d'enfants, jouant sur les talus en surplomb de la voie ferrée à la hauteur de la résidence des Closeaux. D'autres enfants ont été surpris à cheminer sur le ballast.



Avant qu'un drame n'arrive, parents, ne laissez pas vos enfants jouer dans ces endroits hyper dangereux!!!

La responsabilité du Maire étant engagée, après en avoir informé les services de la SNCF, la municipalité va prendre un arrêté d'interdiction de circuler à toute personne dans cette zone et la décision de clôturer.

TOUCHE PAS A MON TROTTOIR !!!!

Voilà ce qu'il faut dire au cantonnier qui voudrait absolument balayer ou désherber celui-ci. Voir l'arrêté qui suit.

ARRETE prescrivant l'entretien des trottoirs

Article 1 : Les ordures ménagères seront déposées dans des sacs plastiques résistants, des poubelles ou des conteneurs fermés de façon à ce que les animaux ne puissent les éparpiller et placées sur le trottoir la veille au soir de la collecte ou le matin de bonne heure.

Article 2 : Chaque riverain est tenu d'assurer régulièrement la propreté, le désherbage et le libre passage de son trottoir, pas de porte ou de sa devanture et cela, jusqu'en limite des voiries.

Article 3 : Par temps de neige ou de gelée, chaque propriétaire est tenu de balayer la neige devant sa maison, sur les trottoirs ou les banquettes jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, il faut jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant son habitation.

Article 4 : Il est interdit d'abandonner, de laisser divaguer les animaux domestiques dans les **rues**, places et autres lieux de la voie publique. Les chiens doivent être tenus en laisse. Ils doivent être pourvus d'un procédé permettant l'identification de leur propriétaire (tatouage, plaque gravée....)

L'accès des aires de jeux et des bacs à sable est interdit aux animaux.

Les propriétaires d'animaux domestiques sont responsables des déjections canines produites par ces derniers; il incombe à ces propriétaires de veiller à la propreté des trottoirs, rues et espaces publics en enlevant les souillures de leurs animaux. Ils doivent se munir de tout moyen à leur convenance pour les ramasser.

Article 5: Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

JEUX INTERVILLAGES

Le 14 mai à Commeny, entre soleil et nuages, 14 jeunes ussoises et ussois téméraires ont défendu les couleurs de notre blason. Hélas ! Les dieux du stade n'étaient pas avec nous ! C'est donc Théméricourt, brillant vainqueur, qui organisera les jeux en 2012.

PETITS RAPPELS : Horaires des tontes et bricolages par Arrêté Préfectoral

du lundi au vendredi de **8h30 à 12h** et de **14h30 à 19h**

le samedi de **9h à 12h** et de **15h à 19h**

les dimanches et jours fériés de **10h à 12h**

Pour le bien-être de tous, merci de respecter ces plages horaires.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX USSOIS

Merci de vous présenter en Mairie, pour procéder à l'inscription de vos enfants aux écoles, vous inscrire sur les listes électorales et effectuer toutes les démarches afférentes à votre arrivée.

DATES A RETENIR

Samedi 18 juin	}	Après midi : kermesse à l'école élémentaire
		Soirée : Croqu'Music organisée par le Foyer Rural Réservations: à la boulangerie ou auprès de Michel Batard
Mercredi 22 juin		20 heures à l'église de Us concert de fin d'année du Conservatoire de Musique du Vexin : chorale de Marines et deux orchestres
Samedi 16 juillet	}	19 heures : pique-nique républicain dans la cour de l'école maternelle, chacun amène son repas pour un moment convivial
		22 heures : retraite aux flambeaux suivie du traditionnel Feu d' Artifice
		23 heures : spectacle pyrotechnique tiré sur notre stade

LA SUCRERIE :

17 juin : journée Estivale

Fermeture annuelle : Bar : du 03 au 22 août 2011 inclus.

Restaurant : du 01 au 26 août 2011 inclus

LA BOULANGERIE : sera ouverte tout l'été (les horaires d'ouverture seront communiqués ultérieurement)

CATHY COIFFURE : *Fermeture annuelle* du 8 au 22 août 2011